

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

Date de la convocation :

13/06/2023

Date d'affichage :

13/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Alain MASSON

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEBOUCHER – Jean-Bernard BONDUELLE

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Estelle FOSSETTE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Ludovic COCQUEMPOT

2023/25

OBJET DE LA DELIBERATION : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA DRAC EN RAISON DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

VU la délibération n°2023/8 du 21 mars 2023 ;

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, le marché de travaux de « transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque » a débuté en Avril 2023.

Il rappelle que la commune a souhaité proposer des horaires d'ouverture de la médiathèque plus étendus et adaptés aux attentes de la population, afin que celle-ci soit en mesure de garantir l'accès à tous les publics aux collections et aux services qu'elle offre.

Ainsi, depuis septembre 2022, une extension des horaires de la médiathèque a été réalisée : la médiathèque était ouverte pour un total d'heures hebdomadaire de 14 heures, et, depuis le 1^{er} septembre 2022 elle est ouverte pour un total d'heures hebdomadaire de 21 heures, soit une augmentation de 7 heures hebdomadaire.

Monsieur le Maire rajoute que l'amplitude horaire moyenne d'une bibliothèque desservant plus de 2 000 habitants est de 21 heures.

Suite à ce projet d'extension des horaires d'ouverture, des coûts supplémentaires peuvent être engagés (frais de personnel, fluides, entretien, actions d'animations ayant lieu pendant les horaires élargis...).

La DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) peut apporter une aide financière, dégressive sur 5 années, dans le cadre de l'augmentation des dépenses liées à ce projet : 70% de l'augmentation des dépenses peut-être subventionnée pour les 3 premières années (2023 à 2025), puis 40% pour la 4^{ème} année (2026) et pour finir 30% pour la cinquième année (2027).

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation afin de solliciter ce financement à la DRAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la DRAC.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Alain MASSON.



Le Maire,

Laurent DENIS.

